COBAN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD

DOSSIER D'INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE
2023 / 2024

ÉLÈVES SCOLARISÉS EN PRIMAIRE

Pour une 1ère demande joindre obligatoirement une photo d'identité

Photo à agrafer

☐ 1ère demande ☐ Renouvellement

Commune de : ☐ BIGANOS ☐ MARCHEPRIME ☐ AUDENGE ☐ LANTON ☐ LÈGE-CAP FERRET

Pour effectuer l'inscription au transport scolaire, vous pouvez vous inscrire :

- Soit en ligne sur www.coban-atlantique.fr (onglet Mobilité/Transport Scolaire) et retrouver les informations pratiques ou au siège de la COBAN : 46 avenue des Colonies - 33510 ANDERNOS-LES-BAINS
- Soit directement à la Mairie de votre domicile.

DEMI-PENSIONNAIRE OU EXTERNE

Élève (à compléter en lettres majuscules)

NOM : ..... PRÉNOM : ..... Date de naissance : / /

Représentant légal ☐ Parent ☐ Tuteur ☐ Famille d'accueil (Cocher la case correspondante)

Destinataire de la facturation

Date de naissance : / /

Mme ☐ M ☐

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

N° tél : ..... N° portable : .....

Courriel : .....

☐ J'accepte de recevoir par courriel électronique les documents relatifs à ma demande, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Si garde alternée* ☐

Mme ☐ M ☐

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

N° tél : ..... N° portable : .....

Courriel : .....

☐ J'accepte de recevoir par courriel électronique les documents relatifs à ma demande, à l'adresse indiquée ci-dessus.

*Joindre copie du jugement ou courrier co-signé des parents attestant de la garde alternée.

SCOLARITÉ 2023-2024 (Cocher la casecorrespondante)

Établissement scolaire fréquenté : .....

Commune : .....

MATERNELLE : ☐ Toute petite section ☐ Petite section ☐ Moyenne section ☐ Grande section

ÉLÉMENTAIRE :

CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2 ☐ ULIS ☐ Autres : .....

TRANSPORT

COMMUNE : .....

POINT DE MONTÉE : .....

Si garde alternée

COMMUNE : .....

POINT DE MONTÉE : .....

Le traitement des données à caractère personnel mis en oeuvre dans le cadre du service de transport scolaire est établi en conformité avec les dispositions du Règlement Général pour la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite «Informatique et libertés» dans sa dernière version.

Les règles de sécurité à respecter dans le transport scolaire

1. Je suis visible du conducteur au point d'arrêt du car.
2. Je reste calme au point d'arrêt et à l'approche du car.
3. J'attends l'arrêt complet du car et je monte sans bousculer les autres élèves, en tenant mon cartable à la main. Je valide ma carte sur le terminal.
4. Lorsque je m'installe dans le car, je dois ranger mon sac sous le siège, attacher ma ceinture et ne plus quitter ma place, sauf en cas d'autorisation ou ordre du conducteur et uniquement pour des raisons de sécurité.
5. Je reste calme pendant le trajet, je me comporte de manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire son attention.
6. À la sortie du car, je ne traverse jamais la chaussée devant ou derrière le car. Je dois attendre que celui-ci s'éloigne avant de traverser la route.
7. Ce qui m'est interdit :

-parler au conducteur sans motif valable,
-fumer, vapoter (cigarette électronique), ou utiliser des allumettes ou des briquets,
-jouer, crier, projeter quoi que ce soit,
-se pencher au dehors,
-prendre des repas, des boissons alcoolisées ou non,
-toucher, avant l'arrêt du véhicule, les poignées, les serrures ou dispositifs d'ouverture des portes ainsi que les issues de secours.

Les comportements dangereux ou perturbateurs sont susceptibles d'entraîner un contrôle et l'application de mesures disciplinaires pouvant mener à l'exclusion temporaire ou définitive du transport.

Qui peut bénéficier du transport scolaire ?

3 Conditions :

1.Etre inscrit dans un établissement public situé dans le secteur de recrutement dont dépend la commune de résidence.

2.Etre domicilié à plus de 3 kilomètres de l'établissement scolaire fréquenté.

3.Utiliser le transport tous les jours.

Les élèves ne satisfaisant pas à l'ensemble de ces critères pourront être transportés, sur accord de la commune et en fonction des places disponibles sur les circuits existants.

Part familiale :

Le montant de la part familiale demandée aux familles est fixé par chaque commune. Merci de vous adresser à la Mairie pour en connaître le montant. Dès que le paiement sera validé, pour une 1ère demande, une carte de transport sera envoyée par courrier par la COBAN. Pour un renouvellement, la carte de transport que vous avez déjà en votre possession sera réactivée pour la rentrée scolaire.

Attention : les demandes d'annulation ou de modification ainsi que les déclarations de perte de carte doivent être signalées à la Mairie de votre résidence.

Je, soussigné(e), ...

-atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce formulaire,
-m'engage à ce que mon enfant emprunte de manière constante et suivie les transports et dans le cas contraire, à restituer la carte au Service Mobilité et Transports de la COBAN-46 avenue des Colonies-33510 Andernos-les-Bains.
-m'engage à signaler tout changement de scolarité de mon enfant (adresse, établissement, classe ou régime),
-déclare avoir pris connaissance des consignes de sécurité et de discipline ci-dessus et m'engage à les porter à la connaissance de mon enfant.

Fait à ..... le .....

Signature obligatoire du représentant légal 1 de l'élève

Signature obligatoire du représentant légal 2 de l'élève
(si garde alternée)